



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 novembre 2014

Communiqué de presse

Cosette : Dégradation de la situation, une immersion inévitable

Dans la nuit, les services du Grand Port Maritime de la Martinique ont alerté la préfecture d'une importante dégradation de l'état du Cosette et de l'aggravation des infiltrations d'eau. Ces éléments ont incité le directoire du Grand Port à proposer au préfet le déplacement sans délai du navire hors des limites administratives du Port.

Sur la base de ces informations, le préfet a tenu une réunion sur site dès 5h00 ce matin avec tous les acteurs et les experts, suite à laquelle il a donné son accord à la sortie du Port et a décidé de mettre en œuvre la procédure d'immersion, ultime recours en cas de péril grave et imminent.

En application des règles de l'article L218-45 du code de l'environnement et conformément aux engagements internationaux de la France dont elles font application, cette solution s'impose devant le danger grave et imminent que représente le naufrage du Cosette. Cette immersion contrôlée intervient alors même qu'était prévue l'arrivée d'un bateau semi-submersible transporteur de bateau dans une dizaine de jours, solution jusque là retenue par l'État.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42- audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1